

Shefford, Québec.
Le 14 janvier 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 14 janvier 2014.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

M. le conseiller Jérôme Ostiguy est absent.

MOMENT DE SILENCE

2014-01-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2014-01-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 3 décembre 2013
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Embauche d'un pompier et premier répondant
 - 7.2.2 Sûreté du Québec – Priorités d'action 2014
 - 7.2.3 Avis de motion – Règlement n° 2014-505 modifiant le règlement n° 2009-454 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour l'installation de prises d'eau sèches – Désignation d'un fonctionnaire responsable
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Autorisation de signatures – Ententes pour l'installation et le maintien de panneaux de signalisation sur la rue Darby
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications

- 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
- 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 12.2.3 Avis de motion – Règlement n°2014-506 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux révisé
 - 12.2.4 Fin de période de probation – Coordinatrice aux événements et aux loisirs
- 13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Correspondance
- 15. Période de questions
- 16. Clôture de la séance

2014-01-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2013

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉE par M. le conseiller Pierre Martin,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 3 décembre 2013.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2014-01-04

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment accessoire :

1. Frédéric Simard et Anny Lapierre présentent une demande (construction bâtiment accessoire) pour le **107, rue Geai-Bleu Est**.

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

2. Frédéric Simard et Anny Lapierre présentent une demande (construction bâtiment principal) pour le **107, rue Geai-Bleu Est**.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande favorablement l'acceptation des deux (2) projets, lesquels répondent aux exigences du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les deux (2) projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2014-01-05

EMBAUCHE D'UN POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de M. André Gagnon, domicilié au 524 du Lys Blanc, Granby, J2H 0Z4, à titre de pompier et premier répondant pour le Service de sécurité incendie de la municipalité du Canton de Shefford.

SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D'ACTION 2014

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité que les priorités d'action 2014 sur lesquelles
la municipalité du Canton de Shefford souhaiterait voir travailler les
policiers de la Sûreté du Québec, poste Haute-Yamaska sont :

- Accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse dans les secteurs névralgiques et les zones scolaires;
- Accroître la surveillance :
 - dans les parcs pour prévenir le vandalisme et l'intimidation;
 - de quartiers et zones industrielles;
- Améliorer les programmes d'intervention auprès des jeunes et des organismes;
- Surveillance des véhicules hors route (VTT et motoneiges);
- Poursuivre la vérification de :
 - circulation de camions lourds dans les zones prohibées;
 - routine auprès des véhicules;
 - silencieux de motos et autos;
- Surveillance des traverses piétonnières;
- Maintien des priorités ponctuelles.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°2014-505 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2009-454 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Avis de motion est donné par M. le conseiller Pierre Martin à l'effet qu'à la séance du 4 février 2014, à compter de 19 h 30, il y aura adoption du *Règlement n°2014-505 modifiant le Règlement n°2009-454 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.*

Ce règlement vise à modifier la terminologie et l'étendue d'application de l'article 19.2 concernant l'obligation d'obtenir un permis lors de rassemblements de 75 personnes ou plus.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-01-07

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PRISES D'EAU
SÈCHES – DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE pour installer une ou plusieurs prises d'eau sèches pour la lutte contre les incendies, la Municipalité doit présenter une demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater l'un de ses fonctionnaires pour présenter chaque demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour l'installation de prises d'eau sèches;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité de mandater Madame Chantal Morissette, adjointe technique, pour présenter toute demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour l'installation de prises d'eau sèches pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE
MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-01-08

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTES POUR
L'INSTALLATION ET LE MAINTIEN DE PANNEAUX DE
SIGNALISATION SUR LA RUE DARBY

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer et de maintenir, à certains endroits sur la rue Darby, des panneaux de signalisation interdisant le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas propriétaire de la rue Darby et qu'elle doit conclure des ententes avec des propriétaires de cette rue afin d'obtenir leur autorisation pour l'installation et le maintien de cette signalisation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les ententes autorisant l'installation et le maintien de panneaux de signalisation sur la rue Darby.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE
ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-01-09

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20115068 @ n° 20115199 au montant de 413 093,41 \$.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposés devant le conseil.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2014-506 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX RÉVISÉ

Mme la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur pour se conformer à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Ce code d'éthique et de déontologie révisé ne comporte aucune modification.

Ce *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux* énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q.,

c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est jointe en annexe du présent avis.

2014-01-10

FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT la résolution n° 2013-07-128 embauchant Mme Lyn Ouellet à compter du 3 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que sa période probatoire de six (6) mois a pris fin le 3 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière sont à l'effet que Mme Lyn Ouellet rencontre les attentes de l'employeur et qu'elle devrait être considérée comme permanente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU unanimement de confirmer le statut d'employée permanente de Mme Lyn Ouellet.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-01-11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,

IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 28.

M. André Pontbriand
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-
trésorière